



# CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE NOËL

## OUVERT DU 1<sup>er</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2021

Pour Noël, la commune se pare de ses plus beaux habits de fête. Les maisons et balcons sont chaque année plus nombreux à s'illuminer pour le plaisir des yeux. C'est pour récompenser l'imagination des habitants que la mairie de FRIVILLE ESCARBOTIN organise un concours de maisons et balcons décorés selon les principes suivants :

Concours ouvert à tous les habitants de la commune de FRIVILLE ESCARBOTIN

Décoration extérieure de votre maison ou balcon dans l'esprit de Noël,

Les décorations doivent être visibles de la rue, de 18h30 à 20h30,

Un jury, composé de membres de la commission animations festives et culturelles, récompensera les plus belles décorations selon les critères suivants : esthétique générale, originalité de l'idée, ingéniosité dans la réalisation, efforts en matière environnementale (luminaires à économie d'énergie).

Nous vous proposons 3 catégories selon votre choix :

**1 - Maisons individuelles avec décorations visibles de la rue, cour et façade**

**2 - Logements collectifs - balcons et terrasses**

**3 - Commerces, Artisans, services administratifs, secteur tertiaire**

La municipalité de FRIVILLE ESCARBOTIN encourage l'utilisation de technologies permettant de concilier illumination et développement durable.

Un prix spécial du jury sera décerné toutefois à un habitant, non inscrit au concours, mais dont son habitation a attiré l'attention du jury et mérite d'être récompensé.

Les premiers de chaque catégorie recevront un bon d'achat de 50 euros à valoir dans les commerces de la ville. Tous les participants seront récompensés lors de la remise des prix qui aura lieu le Vendredi 28 Janvier 2022 à 18h30.

L'objectif de ce concours est d'encourager et de récompenser les démarches individuelles ou collectives qui permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants et de participer à l'animation de notre ville.

*Bulletins d'Inscriptions disponibles à l'accueil de votre Mairie, sur le site internet :*

*[www.ville-friville-escarbotin.fr](http://www.ville-friville-escarbotin.fr)*

*ou sur demande par mail à : [m.manier@ville-friville-escarbotin.fr](mailto:m.manier@ville-friville-escarbotin.fr)*

***Date limite d'inscriptions le lundi 6 décembre 2021 - Saint Nicolas***



# REGLEMENT DU CONCOURS

## Article 1 : Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la commission animations festives et culturelles de la ville de FRIVILLE-ESCARBOTIN, organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues de la ville. Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune. Il se déroulera du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.

## Article 2 : Inscription

Les participants doivent s'inscrire au moyen du formulaire ci-dessous.

## Article 3 : Délai de participation

Les inscriptions doivent être déposées en mairie au plus tard le 6 décembre 2021.

Aucune inscription par téléphone n'est acceptée.

## Article 5 : Critères de sélection

Le concours d'illuminations et décorations de Noël prend en compte :

- La qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël : effet d'ensemble,
- Le sens artistique : l'originalité,
- La visibilité de la rue : critère d'animation de la voie publique,
- Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergie : utilisation d'ampoules et guirlandes

à basse consommation,

Les décorations doivent être visibles de la rue, de 18h30 à 20h30,

## Article 6 : Composition du jury

Le jury est composé des 6 membres de la commission organisatrice.

Le jury passera voir les illuminations et décorations de nuit afin d'attribuer les prix ;

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours

## Article 7 : Résultats et remise des prix

Les résultats du concours seront communiqués le vendredi 28 Janvier 2022. Des bons d'achat chez nos commerçants locaux sont à gagner.

## Article 8 : Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire les photos de leurs illuminations et décorations, faire reproduire son nom, son image, sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

## Article 9 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation, sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.



## BULLETIN DE PARTICIPATION AU CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE NOËL OUVERT DU 1<sup>er</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2021

Pour confirmer votre participation, merci de compléter et retourner ce bulletin d'inscription ci-dessous, avant le lundi 6 décembre 2021, au service culturel - Mairie de Friville-Escarbotin - place Jean Jaurès ou par mail à : [m.manier@ville-friville-escarbotin.fr](mailto:m.manier@ville-friville-escarbotin.fr)

Monsieur, Madame,

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

je souhaite m'inscrire dans la catégorie suivante :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : Maisons individuelles avec décorations visibles de la rue, cour et façade
- 2<sup>ème</sup> catégorie : Logements collectifs - balcons et terrasses
- 3<sup>ème</sup> catégorie : Commerces, Artisans, services administratifs, secteur tertiaire

Fait à Friville-Escarbotin le,  
je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et l'approuve.

Signature: